

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 22 avril 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Monique CORDIER représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Sandrine D'ANGIO représentée par Elisabeth PHILIPPE - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Michèle EMERY représentée par Daniel HERMANN - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Josette FURACE - Antoine MAGGIO représenté par Dany LAMY - Patrick MAGRO représenté par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI représentée par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée par Jacques BESNAÏNOU - Patrick PADOVANI représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Eric SCOTTO représenté par Patrick MENNUCCI - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Maxime TOMMASINI représenté par Christyane PAUL - Martine VASSAL représentée par Yves MORAINÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Laurent COMAS - Michel DARY - Arlette FRUCTUS - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Grégory PANAGOUDIS - Guy PONTOUS - Jean ROATTA - Nathalie SUCCAMIELE - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

HN 030-034/16/CT

**■ Affectation des crédits destinés au financement de l'opération de restructuration des bâtiments Campus Marseille centre Timone en vue d'accueillir le pôle Neurosciences dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020
DPEATSV 16/14455/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire a proposé au Conseil de Territoire d'accepter les conclusions du rapport suivant :

La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ayant transféré aux communautés urbaines la compétence Enseignement Supérieur Recherche, la prise en compte de cette nouvelle compétence stratégique par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est opérée au moment de la discussion et de la négociation du nouveau Contrat de Plan Etat Région (CPER 2015-2020).

Celle-ci a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec ses opérations et ses projets dans l'économie de la connaissance.

Dans ce contexte, les engagements financiers qui ont été proposés concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;
- La Fondation Méditerranée Infection ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT).

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » pour un montant total de participation par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au volet ESR du CPER 2015-2020 de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015.

Le Conseil de Territoire peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant le territoire.

La présente délibération proposée au Conseil de Métropole concerne le projet de restructuration des bâtiments Campus Marseille centre Timone afin d'accueillir le pôle neurosciences.

Le projet concerne la restructuration des bâtiments du campus afin d'accueillir sur le site de Timone un pôle de recherche en neurosciences d'envergure internationale en permettant notamment l'accueil d'une partie des laboratoires de neurosciences actuellement implantés sur le site de l'Hôpital Nord dont les locaux sont à déconstruire ou réhabiliter pour des raisons de sécurité.

Il s'agit de créer un pôle pluridisciplinaire (de la cognition aux mécanismes moléculaires) de visibilité internationale.

Le regroupement rapprochera la recherche des applications cliniques principalement installées sur l'hôpital de la Timone.

Cette opération placera les neurosciences à Marseille en deuxième position nationale après le site de la Pitié-Salpêtrière.

**Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016**

La présente opération contribuera au financement d'une première tranche de travaux d'une surface de 5 000 m² pour un projet global d'environ 9 000 m².

L'expertise du dossier Timone ayant été approuvée par l'État le 21 juillet 2015, cette opération entre maintenant en phase opérationnelle.

Cette opération a été retenue pour un montant de 14,15 millions d'euros.

Plan de financement (montants TTC)

- État	4 730 000 euros
- Région PACA	4 850 000 euros
- CD 13	1 570 000 euros
- Métropole AMP	2 000 000 euros
- Ville de Marseille	1 000 000 euros
Total	14 150 000 euros

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relative à l'affectation des crédits pour un montant de 2 millions d'euros relatif au financement de l'opération de restructuration des bâtiments Campus Marseille centre Timone en vue d'accueillir le pôle Neurosciences.

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Les délibérations HN 001-003/16/CM, HN 003-005/16/CM, HN 004-006/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence procédant à l'élection du Président, des membres du Bureau de la Métropole et des Vice-Présidents de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération HN 01-011/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire n° 1 procédant à l'élection du Président du Conseil de Territoire n° 1 ;
- La délibération DEV 010-1180/15/CC votée le 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- L'approbation de l'expertise du dossier Timone Neurosciences par le Préfet en date du 21 juillet 2015.

Considérant

- L'intérêt d'adopter la convention relative au soutien financier du projet restructuration des bâtiments Campus Marseille centre Timone afin d'accueillir le pôle neurosciences dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016

Article 1 :

Le Conseil de territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée une délibération portant sur l'affectation de crédits pour un montant de 2 millions d'euros relatifs à l'opération de restructuration des bâtiments Campus Marseille centre Timone en vue d'accueillir le pôle de Neurosciences dans le cadre du CPER 2015-2020. Opération n° 2015/00126.

Les crédits de paiement s'établissant selon l'échéancier suivant :

- Année 2016 : 200 000 euros
- Année 2017 : 800 000 euros
- Année 2018 : 800 000 euros
- Année 2019 : 200 000 euros

Article 2 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Présents	132
Représentés	32
Voix Pour	136
Voix Contre	0
Abstentions	28
N'ont pas pris part au vote	0

Adoptée

Se sont abstenus :

Hélène ABERT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI- Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB- Josette FURACE - Samia GHALI - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Paule JOUVE - Annie LEVY-MOZZICONACCI- Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI- Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Éric SCOTTO - Gérard POLIZZI – Nouriat DJAMBAE.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

Signé le 22 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mai 2016